

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES**

~~~~~

**SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2015**

~~~~~

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Monsieur André LABARTHE,
Monsieur Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Monsieur Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Monsieur André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Monsieur Francis MARQUES, Monsieur Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Monsieur Didier CASTERES donne pouvoir à Monsieur Daniel LACRAMPE,
Madame Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à Monsieur Gérard ROSENTHAL,
Madame Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Madame Henriette BONNET.

~~~~~

**10 - FISAC - OPERATION COLLECTIVE**

**REÇU**

Madame Maïté POTIN expose que :

le -8 OCT. 2015

Vu le Code de commerce : article L750-1-1 ;

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

Vu le décret n°2015-542 du 15 mai 2015 pris pour l'application de l'article L750-1-1 du Code de Commerce.

Le décret d'application du 15 mai 2015 de la Loi Artisanat, Commerce et Très Petites Entreprises (ACTPE) du 18 juin 2014 précise les nouvelles modalités d'intervention du FISAC qui passe dès lors d'une logique de guichet à un dispositif d'appels à projets nationaux.

Le cahier des charges de l'appel à projets FISAC édition 2015, annexé à la présente délibération, comprend deux catégories d'opérations, et parmi elles, l'opération collective en milieu rural ou urbain (pour les communes de plus de 3 000 habitants).

Ces opérations collectives ont pour objectif principal de maintenir ou d'améliorer le tissu des entreprises commerciales, artisanales et de services dans les pays, les groupements de communes rurales, les centres-villes ou les quartiers des communes de plus de 3 000 habitants.

.../...

Elles visent à développer des actions en faveur de :

- la modernisation des entreprises de proximité existantes ;
- l'amélioration du cadre dans lequel s'exercent les activités professionnelles ;
- la structuration des associations de commerçants ;
- la coordination de l'ensemble des acteurs du commerce et mise en place d'un pilotage de programmes financés ;
- le développement d'une offre de services innovants mieux adaptés aux besoins de consommateurs ;
- le développement du professionnalisme et l'innovation dans les pratiques commerciales.

La Commune d'Oloron Sainte-Marie soumettra un dossier de candidature auprès des services de l'Etat avant le 29 janvier 2016.

Conformément au cahier des charges de l'appel à projets FISAC édition 2015, une étude préalable de diagnostic doit être réalisée.

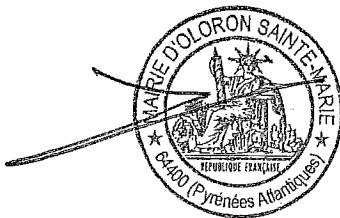
Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** la réalisation d'une étude préalable,
- **APPROUVE** le principe de subvention au titre du FISAC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 05 octobre 2015.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 10/ 10/ 2015



Hervé LUCBÉREILH